

# Vers l'an 2000...

## TIRÉ À PART

Conseil des collèges, *Vers l'an 2000. Les priorités de développement de l'enseignement collégial*, Québec, 1990.

[...] De quoi sera faite la société québécoise dans dix ou quinze ans ? Quelle formation faut-il donner aujourd'hui et demain, dans les collèges, pour préparer les jeunes et les adultes à mener une vie active dans cette société ? Quels changements faut-il imprimer à l'enseignement collégial, quelles priorités de développement doit-on lui reconnaître et lui fixer maintenant pour qu'il puisse répondre le plus adéquatement possible aux besoins des citoyens et des citoyennes et de la société de l'an 2000 ?

C'est à des questions de cette nature que le Conseil des collèges veut tenter d'apporter des réponses dans le rapport

sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial qu'il remettra au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et qu'il rendra public au printemps de 1992.

[...] Le Conseil s'est déjà adressé à plusieurs interlocuteurs de divers milieux (ministères et organismes gouvernementaux, milieux de l'éducation et des entreprises, monde syndical, organismes socio-économiques) pour solliciter leur collaboration sous différentes formes. Entre autres choses, le Conseil est intéressé à connaître les opinions et les attentes de ces interlocuteurs à l'égard du devenir de l'enseignement collégial et des collèges au cours des dix ou quinze prochaines années.

*L'AQPC prépare un avis qu'elle présentera prochainement au Conseil des collèges. Les membres de l'AQPC qui désirent faire connaître leur point de vue sur la question sont priés d'envoyer leur texte au secrétariat de l'AQPC avant le 19 octobre 1990.*

*Afin d'inspirer la réflexion sur les priorités de développement de l'enseignement collégial, nous présentons la première recommandation de **Vision 2000. Qualité et possibilités**, une étude qui a été menée par le Conseil ontarien des affaires collégiales.*

Le gouvernement de l'Ontario et les collèges d'arts appliqués et de technologie devraient adopter pour les collèges le mandat suivant :

### Préambule

L'éducation a un rôle essentiel à jouer dans l'essor d'un monde pacifique, offrant un environnement sain, équitable et économiquement viable. L'enseignement devrait aider à harmoniser les besoins individuels et collectifs, et à favoriser les initiatives personnelles et la bonne entente fondées sur le respect mutuel.

L'enseignement devrait permettre à chacun d'acquérir les compétences et les connaissances dont il a besoin pour s'adapter à son milieu et faire une contribution valable à la société.

L'enseignement devrait offrir plus de débouchés aux étudiants, et leur permettre de s'épanouir. Il devrait également aider les apprenants à comprendre et assumer leurs responsabilités sociales et communautaires, et à respecter la culture et l'autodétermination de ceux dont la langue et les traditions diffèrent des leurs.

### Le mandat des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario s'exprime comme suit :

□ Offrir une formation professionnelle de haute qualité qui rehausse la capacité des étudiants à s'instruire, raisonner clairement, penser logiquement, communiquer efficacement, appliquer leurs connaissances et participer à la vie de la société en tant que citoyens informés et productifs.

□ Rendre l'enseignement collégial aussi accessible que possible. L'accessibilité devrait comprendre les possibilités de réussir aussi bien que celles de s'inscrire, qui doivent être offertes de manière équitable.

□ Assumer, en tant que réseau, la responsabilité de garantir la qualité en révisant et normalisant les programmes à l'échelle du réseau.

□ Travailler ensemble et avec d'autres établissements éducatifs pour offrir aux étudiants la mobilité voulue et des possibilités de formation permanente.

□ Créer un réseau dynamique, axé sur les apprenants, en anticipant et en servant les divers besoins des étudiants à temps plein et à temps partiel, inscrits aux cours donnant droit ou non à des crédits.

□ Former des partenariats avec les collectivités regroupant les employeurs, les syndicats, les groupes communautaires et les paliers de gouvernement.

□ Inviter la collaboration d'intéressés à l'intérieur et à l'extérieur du réseau collégial au processus décisionnel.

□ Être des employeurs modèles dans la manière d'investir et de gérer le perfectionnement des ressources humaines, de faire preuve d'un souci d'équité, et de créer un environnement de travail positif, sain et compréhensif.